

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

VILLE DE PLAISANCE DU GERS

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 10 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis SOUBABERE, Maire.

Etaient présents : Mr SOUBABERE. Mme MUSSET. MM. LAVEDAN. PAGES. DE LAVENERE. DE WOLF. K'DELANT. Mmes BERTRAND. LASNAVERES. PION. JACOMIN. Mr LADEVEZE.

Excusés : Mme COSTES (pouvoir à Mr SOUBABERE). Mme DUCOURNAU (pouvoir à Mme MUSSET). Mr RICHELLE (pouvoir à Mr LADEVEZE)

Secrétaire de séance : Mr DE LAVENERE.

Date de la convocation : 31 août 2009

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date d'affichage : 31 août 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2009 a été approuvé à l'unanimité.

1. FINANCES

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal a approuvé les décisions modificatives n° 2 du budget de la commune et du service des eaux (virement entre articles et prise en compte de recettes nouvelles).

Modification du montant maximum de l'encaisse – régie de recettes du minigolf

Délibération reportée dans l'attente d'éléments à recevoir de la Trésorerie Générale.

Avenant n° 1 au marché TOLLIS – AEP 5° tranche

L'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise TOLLIS a été approuvé pour un montant de 12 503.58 €HT. Le nouveau montant du marché est de 160 404.32 €TTC.

Modification du montant des droits de place – marché et occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été fixés par délibération du 30 mars 2009. Des stationnements de marchands ambulants (entreprises de restauration) ont été autorisés les mardis et vendredis soirs. De plus, un des forains présent sur le marché reste l'après midi sur place et en soirée. Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2009 :

- stationnement en dehors des jours de marché, de 17 h à 22 h : 40 € par trimestre (abonné de 6 à 10 m²)

- stationnement le jour du marché, journée + soirée jusqu'à 22 heures : 50 € par trimestre.

Ces stationnements sont soumis à l'autorisation expresse du maire.

Le branchement électrique est à payer en sus (2 € par jour ou par présence).

Concernant le droit de place à appliquer pour les cirques, il est fixé à 30 euros par jour de présence à compter du 1^{er} octobre 2009. Toute journée commencée est due.

Admission en non valeur

A la suite d'un courrier de Mr le Comptable du Trésor du 1^{er} septembre dernier, le Conseil a admis en non valeur

- sur le budget communal : 40.80 euros
- sur le budget du service des eaux : 29.97 euros.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau de l'effectif

Le tableau sera modifié en vue de la nomination d'un adjoint administratif de 2^o classe à compter du 1^{er} février 2010, et du transfert d'un agent du Service des Eaux.

Cession de terrain – quartier de la Plaine

Après intervention du géomètre, la surface à céder a été confirmée. Le Conseil a confirmé la délibération de cession prise antérieurement.

Demande d'autorisation de passage – quartier du nouveau cimetière

A la demande de Mr LACOSTE, géomètre expert, et afin de rendre constructible une parcelle jouxtant le nouveau cimetière, le conseil a décidé d'accorder une autorisation de passage sur un délaissé le long du chemin menant au cimetière.

Labellisation communes touristiques

Le Conseil a sollicité une labellisation « communes touristiques » dans la mesure où elle remplit les conditions (disposer d'un office de tourisme classé, organiser des animations en périodes touristiques, disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanence de 15 %). Il a chargé le maire de transmettre le dossier au préfet. En cas d'accord, la labellisation sera ensuite accordée pour 5 ans par arrêté préfectoral.

Demande d'occupation du domaine public – quartier de la Barne

Après exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal donne une suite défavorable à la demande d'occupation (par 1 voix pour, 2 abstentions et 12 voix contre la demande d'occupation).

Avis sur enquête publique – Cahuzac sur Adour – extension et modification de la carrière GAMA

Le Conseil, invité à donner son avis sur un dossier qui est soumis à l'enquête publique du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2009, n'a pas d'observations particulières à formuler (12 voix pour, 3 abstentions).

Rétrocession de concessions au cimetière

A la demande d'un administré, deux concessions seront rétrocédées à la commune avec l'accord de leurs propriétaires, puis ré attribuées en suivant.

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire confirme la nomination de Mr Eric BENARD, principal au Collège
- Mr le Maire donne la synthèse des réunions de travail organisées concernant transfert du Service des Eaux
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Pays du Val d'Adour concernant le plan Climat Territorial.
- Les conseillers prennent connaissance également d'un courrier de Mr le Maire de Nogaro concernant le 1^{er} forum éco citoyen.
- Mr K'DELANT signale l'autorisation d'utilisation du mini terrain de football. L'inauguration devrait se dérouler sur le mois de novembre.
- Mr LAVEDAN a informé l'Assemblée des travaux de voirie en cours de réalisation par le SIVOM.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Régis SOUBABERE